



Groupe FN RBM

ASSEMBLEE PLENIERE DU 02 ET 03 FEVRIER 2017

Amendement déposé par le groupe FN RBM et présenté par Jean-Paul PILOZ

RAPPORT N° 2017/AP-FEVR/11 - COMMANDE PUBLIQUE – ORGANISATION SECURISEE DE LA COMMANDE PUBLIQUE - PROPOSITION DE CONTRATS DE FILIERES POUR LES SECTEURS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

AMENDEMENT

Au sein du Contrat de filière Bâtiment - « 2. Adapter les procédures en vue de faciliter l'accès de la commande publique régionale aux entreprises régionales » - Outils / Propositions – est rajouté le point suivant :

« - Une Clause Molière, obligeant le titulaire d'un marché public et ses éventuels sous-traitants, directs ou indirects à engager des salariés maîtrisant le français, sous peine de se voir retirer le marché, sera incluse dans chaque nouvelle commande publique régionale. »

Exposé des motifs :

Considérant que la maîtrise de la langue française est une question de sécurité sur les chantiers,

Considérant que l'augmentation spectaculaire du nombre de travailleurs détachés en Occitanie aggrave le chômage de masse et institue une concurrence déloyale pour les entreprises régionales,

Considérant que la commande publique doit profiter d'abord aux entreprises régionales comme à l'emploi local,

Afin de protéger les entreprises et les salariés d'Occitanie, les élus du groupe FN RBM présentent cet amendement à l'Assemblée pour remédier aux failles du dispositif présenté.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Paul PILOZ', written over a horizontal line.

Jean-Paul PILOZ